



Coordonnées : `<gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.103262 47.427217 -1.103265 47.427137 -1.102763 47.426958 -1.102729 47.42701 -1.102712 47.427226 -1.102865 47.427283 -1.102892 47.427185 -1.103262 47.427217</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>`

**SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT**

Nom du client :	<b>GUILLON</b>	N° d'affaire :	<b>72381543</b>
-----------------	----------------	----------------	-----------------

Nom et fonction de la personne au rdv : Client      Date d'emménagement :

<b>TRAVAUX :</b>	<b>AS01 Branchement aéro-souterrain Type1</b>	Type de voie (liaison réseau) :	<b>Communale</b>
------------------	---	---------------------------------	------------------

**A charge du client :**

- Présence des bornes délimitant le terrain
- Encastrement borne 805 tri dans mur en cassant les fondations pour passage des fourreaux à 50cm de l'angle du mur de droite

**A charge d'Enedis :**

- Terrassement liaison publique
- Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret 805 TRI pour viabilisation
- A poser : Liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

**Commentaires :**

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2019	Liaison réseau			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A				
36 kVA	AS1 - Branchement aéro-souterrain Type 1		8	30	Alu 35 mm²	38	1,18	X
36 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm²		0,00	
					Terrassement	Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
						26	4	30

**EMERGENCE DE VOTRE RACCORDEMENT**

Nom du client :	<b>GUILLON</b>	N° d'affaire :	<b>72381543</b>
-----------------	----------------	----------------	-----------------

Nom et fonction de la personne au rdv : Client Date d'emménagement :

<b>TRAVAUX :</b>	AS01 Branchement aéro-souterrain Type1	Type de voie (liaison réseau) :	Communale
------------------	--	---------------------------------	-----------

A charge du client :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des bornes délimitant le terrain</li> <li>1 • Encastrement borne 805 tri dans mur en cassant les fondations pour passage des fourreaux à 50cm de l'angle du mur de droite</li> </ul>
----------------------	--

A charge d'Enedis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrassement liaison publique</li> <li>A • Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret 805 TRI pour viabilisation</li> <li>B • A poser : Liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu</li> </ul>
---------------------	---



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Commentaires :	
----------------	--

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2019	Liaison réseau			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :	
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
36 kVA	AS1 - Branchement aéro-souterrain Type 1		8	30	Alu 35 mm <sup>2</sup>	38	1,18	X	
36 kVA	Choix dans le lliste				Alu 35 mm <sup>2</sup>		0,00		
						Terrassement	Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
							26	4	30

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicitée dans le cadre de la procédure DT DICT.  
 Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).  
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.  
 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.  
 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux...).  
 Tous droits réservés - reproduction interdite

